



PROJET DE RESTAURATION FORESTIERE DE LA REGION DU GOH (PRF-GOH)



TERMES DE REFERENCES DE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT EN ITINERAIRES SYLVICOLES ET AGROFORESTIERS INNOVANTS ET DURABLES

© Août 2026

Le couvert forestier ivoirien est passé de plus de 16 millions d'hectares en 1900, à 12 millions d'hectares en 1960 et à seulement 3,4 millions d'hectares en 2015, en raison de la conjugaison de plusieurs facteurs, l'agriculture extensive, l'exploitation forestière illégale, les feux de brousse, la pression démographique, etc. En 2020, l'Inventaire Forestier et Faunique National a estimé le couvert forestier à 2,97 millions d'hectares (selon la définition nationale du code forestier ivoirien) et la carte d'occupation des sols réalisée par le Bureau National d'Etudes Technique et de Développement (selon la définition de la forêt de la FAO), a estimé les terres forestières de la Côte d'Ivoire à 5,4 millions d'hectares.

Pour faire face à cette situation critique, le Gouvernement ivoirien a adopté en 2018 une politique de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (PPREF), visant à porter la couverture forestière nationale à au moins 20% d'ici 2030. Cette politique a été traduite en une Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF), qui ambitionne sur la période 2019-2030, la restauration d'environ 3 millions d'hectares de forêts.

Dans le cadre de la mobilisation des financements pour la mise en œuvre de la SPREF, le Gouvernement ivoirien a entrepris des négociations intergouvernementales avec la République Fédérale d'Allemagne. Ces négociations ont abouti à la mise en œuvre d'un projet de « Protection et restauration des forêts » à travers une Coopération Financière avec la Banque de Développement Allemande (KfW). Une étude de faisabilité commanditée dans le cadre de la formulation du projet a identifié la région de Goh comme zone prioritaire pour accueillir les interventions du pris. En effet, les forêts (naturelles et reboisements) qui occupaient 46% de la superficie totale de cette région de la Côte d'Ivoire, en 2000, ont été réduites au point de n'en plus couvrir que 9%, en 2016.

Le projet formulé, intitulé Projet de Restauration Forestière de la région du Goh (PRF-GOH) durera 5 ans (2025-2030) et couvrira les deux départements de la région du Goh (Gagnoa et Ouhé). Il a pour objectif vise :

- La sécurisation foncière de 275 000 hectares,
- L'extension de 36 000 hectares du paysage forestier, dont 30 000 ha de superficie agroforestière et 6000 ha de superficie forestière,
- L'amélioration des revenus des populations rurales, à travers le développement d'activités génératrices de revenus et de mesures incitatives pour la gestion durable des ressources forestières.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités techniques du projet sur le terrain, une équipe technique de proximité constituée d'agents technique du Ministère des Eaux et Forêts capable d'appuyer la réalisation, le suivi et le contrôle des activités forestières et agroforestières sera recruté.

Les présents Termes de Référence (TdR) sont relatifs au recrutement **d'un(e) Assistant(e) en itinéraires sylvicoles et agroforestiers innovants et durables** du projet.

1. Mission

Sous l'autorité du Coordonnateur du Projet, de son adjoint et sous la supervision directe de l'expert (e) en itinéraires sylvicoles et agroforestiers innovants et durables, l'Assistant(e) en itinéraires sylvicoles et agroforestiers innovants et durables apporte un appui technique à la préparation, à la mise en œuvre et au suivi des activités de restauration forestière, de reboisement, d'agroforesterie, de régénération naturelle assistée et de gestion durable des ressources forestières dans la zone d'intervention du PRF-GOH.

Il/Elle pilote l'Equipe Technique de Proximité (ETP), composée de deux superviseurs et de douze moniteurs.

Il/elle travaille étroitement avec l'ensemble des experts et structures (les services techniques du Ministère des Eaux et Forêts, les prestataires de gestion sylvicole, les ONG etc) intervenants sur le terrain :

Il/Elle contribue notamment à la réalisation des missions de terrain, à la collecte et à la remontée des données techniques, au suivi des travaux forestiers, au contrôle de la qualité des plantations et à la préparation des rapports d'activités.

Il/Elle veille au respect des prescriptions techniques définies par le projet et contribue à l'atteinte des objectifs de restauration forestière et d'agroforesterie.

2. Tâches

2.1 Appui à la planification des activités forestières

- Participer à l'élaboration des plans annuels et pluriannuels de restauration forestière et agroforestière du Projet et à l'organisation de la collecte de données nécessaires ;
- Participer à la définition des itinéraires techniques adaptés aux différents écosystèmes (forêts dégradées, zones agricoles, savanes), en analysant les informations remontées par le canal des superviseurs et moniteurs de travaux de restauration forestière sur les conditions locales ;
- Participer à l'identification et à la localisation des sites potentiels de restauration ;
- Organiser avec l'appui des superviseurs et moniteurs de travaux de restauration, une concertation continue avec les communautés et les services techniques pour la sélection des essences forestières et agroforestières prioritaires (essences locales, résilientes au climat et à valeur économique) ;
- Appuyer la préparation des campagnes de reboisement et de plantation ;
- Participer à la préparation des programmes de travaux sylvicoles ;
- Contribuer à l'élaboration des fiches techniques et des outils de suivi des activités de reboisement et d'agroforesterie ;
- Appuyer l'expert sylvicole, dans sa contribution, en lien avec l'AFOR, à la prévention et à la gestion des conflits liés à l'usage des terres, avec l'appui de l'expert en mobilisation des parties prenantes ;

- Appuyer l'expert sylvicole dans la conception et la programmation de la mise en place de stratégies favorisant la participation effective et continue des communautés, assurant leur représentativité dans les prises de décisions et la prise en compte de leurs besoins dans le projet, en lien avec l'expert en mobilisation des parties prenantes.

2.2. Appui à la mise en œuvre des activités de restauration

- Participer au suivi de la préparation des terrains destinés au reboisement et à l'agroforesterie ;
- Participer au suivi de la mise en place des pépinières ;
- Suivre les opérations de mise en terre des plants ;
- Contrôler, sous la supervision de l'Expert en itinéraires sylvicoles et agroforestiers innovants et durables, le respect des itinéraires techniques ;
- Appuyer les producteurs dans l'installation et l'entretien des parcelles forestières et agroforestières ;
- Vérifier la conformité des travaux réalisés par les prestataires et les organisations partenaires ;
- Appuyer la préparation des missions de terrain ;
- Signaler toute anomalie ou non-conformité constatée sur le terrain ;
- Assister l'expert dans la coordination des travaux de cartographie sur SIG et d'analyse des données spatiales pour le suivi des paysages restaurés ;
- Identifier les contraintes rencontrées par les producteurs et les transmettre à la hiérarchie ;
- Contribuer à la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des ressources naturelles.

2.3. Collecte, gestion des données et rapportage

- Assister l'expert dans la coordination du suivi des indicateurs écologiques (taux de survie des plants, superficies restaurées, biodiversité, etc.) ;
- Apporter un appui à l'expert dans la détermination de la méthodologie de quantification du carbone forestier et dans la coordination de sa mise en place dans le cadre du Projet ;
- Participer à la production de rapports techniques périodiques conformes aux exigences de la KfW, en organisant la collecte des données nécessaires à leur rédaction ;
- Assister l'expert en matière d'application des normes environnementales et sociales (E&S) et des standards internationaux pertinents, notamment dans l'organisation d'un dispositif de contrôles réguliers sur le terrain avec remontée des non-conformités constatées puis, le cas échéant, mise en place d'actions correctives ;
- Assister l'expert dans sa contribution à la capitalisation et à la communication des résultats du Projet en participant à la rédaction de documents de synthèse et à l'organisation d'événements de partage d'expérience ;
- Collecter les données techniques sur les activités réalisées sur le terrain ;
- Renseigner régulièrement les fiches et outils de suivi du projet ;
- Participer à la géolocalisation des sites et des parcelles restaurées ;
- Appuyer la mise à jour des bases de données relatives aux activités forestières et agroforestières ;
- Produire des rapports des missions de terrain ;

- Contribuer à la vérification des données transmises par les prestataires et partenaires.

2.4. Appui à l'encadrement et à la sensibilisation des bénéficiaires

- Participer aux séances de sensibilisation des producteurs et communautés ;
- Appuyer l'organisation des formations techniques destinées aux bénéficiaires ;
- Vulgariser, sous la supervision de l'Expert Sylvicole, les bonnes pratiques forestières et agroforestières ;
- Participer à l'encadrement technique des pépiniéristes et des acteurs locaux ;
- Apporter un appui dans la planification et la coordination de l'organisation de la formation des communautés, coopératives et acteurs locaux aux techniques de restauration et de gestion durable, notamment en participant à l'animation d'ateliers et à la diffusion d'informations en lien avec les prestataires ;
- Sensibiliser les bénéficiaires au respect des itinéraires techniques ;
- Contribuer à la mobilisation des communautés autour des activités de restauration.

2.5. Appui au contrôle des prestataires et partenaires

- Participer aux missions de contrôle des travaux réalisés par les entreprises, ONG et autres prestataires ;
- Vérifier la conformité des activités réalisées par les prestataires ;
- Documenter les insuffisances constatées ;
- Participer aux réceptions techniques des travaux ;
- Contribuer à la formulation des recommandations correctives ;
- Assurer le suivi de la prise en compte des observations formulées.

2.6. Capitalisation et autres tâches

- Contribuer à la documentation des bonnes pratiques forestières ;
- Participer à la collecte de données utiles à la capitalisation des expériences du projet ;
- Contribuer à la préparation des missions de supervision ;
- Participer aux réunions techniques du projet ;
- Exécuter toute autre tâche relevant de ses compétences qui lui sera confiée par la Coordination du projet.

III. PROFIL ET QUALIFICATIONS REQUISES

- Être fonctionnaire, agent technique des Eaux et Forêts.
- Avoir un diplôme de niveau Bac+3 au minimum dans les domaines de la foresterie, de la restauration des paysages forestiers, des sciences de l'environnement, agronomie ou dans les domaines connexes.
- Justifier d'expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans des projets de reboisement, agroforesterie ou restauration des paysages en zone tropicale.
- Expérience avec des projets financés par des bailleurs internationaux (KfW, Banque mondiale, UE, etc.) constituant un atout majeur.

- Connaissance des outils SIG (QGIS, ArcGIS) et capacité à réaliser des analyses spatiales de base pour soutenir les projets de restauration.
- Compréhension des principes de gestion durable des forêts et d'agroforesterie, avec la capacité d'appliquer ces concepts lors des interventions sur le terrain.
- Aptitude à collecter et organiser des données pour le reporting technique, ainsi qu'à participer à l'analyse des informations pour contribuer à la planification des activités.
- Excellentes capacités de travail en équipe et en milieu interculturel.
- Aptitude au travail de terrain en zones rurales.
- Sens de l'éthique, de la rigueur et de la responsabilité.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Langues

- Français courant requis.
- Anglais professionnel souhaité.

La connaissance de la région du Gôh et maîtrise d'une langue locale seraient des atouts.

IV. CRITERES D'EVALUATION DE LA PERFORMANCE EN POSTE

NB : ce tableau ne constitue pas la grille de sélection des candidatures. Il définit les indicateurs sur lesquels la performance du/de la titulaire sera évaluée une fois en poste.

Critères d'évaluation	Indicateurs / Cibles
Appui à la planification des activités forestières et agroforestières	
Contribution à la préparation des plans et programmes de restauration	100 % des données et contributions attendues fournies dans les délais
Identification et localisation des sites potentiels de restauration	Identification et localisation des sites potentiels de restauration
Contribution à la définition des itinéraires techniques et au choix des essences adaptées	Propositions techniques adaptées aux conditions locales et aux besoins des communautés
Contribution à la préparation des campagnes de reboisement et outils de suivi	100 % des campagnes et outils appuyés dans les délais prévus
Appui à la mise en œuvre et au suivi des activités de restauration	
Suivi de la préparation des terrains, des pépinières et de la mise en terre des plants	≥ 95 % des opérations suivies conformément aux prescriptions techniques
Contrôle du respect des itinéraires techniques sur le terrain	≥ 95 % des travaux contrôlés conformes aux itinéraires prescrits
Identification et remontée des contraintes, anomalies et non-conformités	100 % des anomalies majeures constatées signalées et documentées
Appui au suivi cartographique et à la géolocalisation des parcelles restaurées	≥ 95 % des sites/parcelles ciblés correctement géolocalisés et renseignés
Collecte, gestion des données et rapportage technique	
Collecte et renseignement des données techniques de terrain	≥ 95 % des données collectées complètes et exploitables
Mise à jour des fiches, bases de données et outils de suivi	100 % des outils renseignés et actualisés selon la périodicité définie

Vérification et fiabilisation des données transmises par les prestataires et partenaires	contrôle	≥ 95 % des données vérifiées conformes après
Production des rapports de missions et contribution aux rapports techniques	100 % des rapports produits dans les délais requis	
Encadrement, sensibilisation et mobilisation des bénéficiaires		
Participation aux séances de sensibilisation des producteurs et communautés	≥ 90 % des séances prévues réalisées avec les bénéficiaires ciblés	
Appui aux formations et à l'encadrement technique des bénéficiaires	≥ 90 % des bénéficiaires ciblés effectivement accompagnés	
Vulgarisation des bonnes pratiques forestières et agroforestières	≥ 90 % des bénéficiaires encadrés sensibilisés aux pratiques recommandées	
Contribution à la mobilisation et à la participation des communautés	Participation effective des communautés aux activités de restauration	
Contrôle des prestataires et partenaires		
Participation aux missions de contrôle des travaux	100 % des missions de contrôle auxquelles il est affecté réalisées	
Vérification de la conformité des travaux réalisés	≥ 95 % des travaux contrôlés selon les prescriptions techniques	
Documentation des insuffisances et formulation de recommandations correctives	100 % des insuffisances majeures documentées et assorties de recommandations	
Suivi de la prise en compte des observations et corrections	≥ 90 % des observations suivies jusqu'à leur prise en compte	
Capitalisation, appui aux missions et fonctionnement de l'équipe		
Contribution à la documentation et à la capitalisation des bonnes pratiques	Contributions régulières aux supports de capitalisation du projet	
Contribution à la préparation des missions de supervision	100 % des éléments techniques demandés préparés dans les délais	
Participation aux réunions et activités techniques du projet	Participation régulière et contribution pertinente aux réunions techniques	
Exécution des tâches connexes confiées par la Coordination	100 % des tâches confiées exécutées dans les délais et conformément aux instructions	

V.CONDITIONS CONTRACTUELLES ET TEMPS DE TRAVAIL

TYPE DE CONTRAT	Contrat à durée déterminée à terme imprécis
DURÉE / ÉCHÉANCE (CDD)	12 mois avec possibilité d'extension jusqu'à la fin du projet après une évaluation annuelle satisfaisante
DURÉE LÉGALE DU TRAVAIL	40 heures/semaine
LIEU DE TRAVAIL PRINCIPAL	Gagnoa, avec déplacements fréquents sur le terrain dans la région du Goh.
MOYEN DE DÉPLACEMENT	Véhicule mis à disposition selon les besoins de mission
REMUNERATION	Indemnité

VI. DOSSIERS DE CANDIDATURE

- Curriculum vitae détaillé (trois références professionnelles) ;
- Lettre de motivation datée et signée ;
- Copies simples des diplômes et attestations (les copies légalisées pourront être exigées à l'embauche).

VII. MODALITE DE SOUMISSION

Les dossiers de candidature sont à déposer au siège du Projet de Restauration Forestière de la région du Gôh (PRF-Gôh), sis aux 2 Plateaux – Les Perles, rue des Filaos, Villa 332, au plus tard le 15 septembre 2026.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le PRF-Gôh au 27 22 20 44 06.